UNE COUR DE JUSTICE INTERNATIONALE

Published @ 2017 Trieste Publishing Pty Ltd

ISBN 9780649359073

Une cour de justice internationale by James Brown Scott

Except for use in any review, the reproduction or utilisation of this work in whole or in part in any form by any electronic, mechanical or other means, now known or hereafter invented, including xerography, photocopying and recording, or in any information storage or retrieval system, is forbidden without the permission of the publisher, Trieste Publishing Pty Ltd, PO Box 1576 Collingwood, Victoria 3066 Australia.

All rights reserved.

Edited by Trieste Publishing Pty Ltd. Cover @ 2017

This book is sold subject to the condition that it shall not, by way of trade or otherwise, be lent, re-sold, hired out, or otherwise circulated without the publisher's prior consent in any form or binding or cover other than that in which it is published and without a similar condition including this condition being imposed on the subsequent purchaser.

www.triestepublishing.com

JAMES BROWN SCOTT

UNE COUR DE JUSTICE INTERNATIONALE

Trieste

Dotation Carnegie pour la Paix Internationale DIVISION DE DROIT INTERNATIONAL

ï

Une Cour de Justice Internationale

PAR

JAMES BROWN SCOTT

Délégué Technique des États-Unis d'Amérique près la Deuxième Conférence de La Haye

147982

NEW YORK OXFORD UNIVERSITY PRESS AMERICAN BRANCH : 35 WEAT 33MD STREET LONDON, TORONTO, MELBOURNE, AND BOMBAY

1918

Respectueusement dédié aux Honorables MM. ELIHU ROOT, ROBERT BACON, PHILANDER CHASE KNOX, Anciens Secrétaires d'État, sous la direction desquels furent prises les mesures rapportées dans cet opuscule, en vue d'établir une Cour de Justice Internationale

.

PRÉFACE

Ce volume se compose de deux parties; chacune d'elles a jusqu'ici paru sous forme séparée dans la langue anglaise comme publication de la Division de droit international de la Dotation Carnegie pour la paix internationale.

La première partie, publiée avec la permission de l'Honorable Robert Lansing, Secrétaire d'État des États-Unis, parce que sans sa permission les documents officiels qu'il contient ne pourraient pas être publiés, a pour dessein de montrer le progrès déjà fait vers la création d'un tribunal international dont M. Woodrow Wilson, Président des États-Unis, est un partisan sérieux et convaincu, comme il paraît dans son discours prononcé le 1^{sr} février 1916, à Des Moines, Iowa, dans lequel il dit:

Vous savez qu'il n'y a pas de tribunal international, mes concitoyens. Je prie Dieu, que si cette lutte n'a pas d'autre résultat, elle aura au moins pour résultat de créer un tribunal international produisant quelque garantie commune de paix de la part des grandes nations du monde.

En appelant l'attention, par l'intermédiaire de ce volume, sur la coopération de l'Allemagne, de la France, de l'Angleterre et des États-Unis, dans la cause de la justice internationale, le soussigné ose espérer que bientôt ces quatre nations s'uniront de nouveau pour la cause de la justice internationale, parce qu'il faut leur coopération en cette cause, si la justice doit un jour régler la conduite des nations.

La seconde partie de ce volume a été publiée pour la première fois, quelques semaines avant le commencement de cette grande guerre en août 1914, par l'American Society for Judicial Settlement of International Disputes sous forme de

PRÉFACE

brochure. Il semblait au bureau de cette Société que l'heure était arrivée, pour un compte-rendu soigné de l'état de la proposition de créer un tribunal international, afin que les partisans du règlement judiciaire pussent être informés non seulement au sujet de la proposition originale, mais aussi au sujet des moyens employés pour la réaliser. Dans une lettre au soussigné, l'Honorable Elihu Root se crut justifié à écrire relativement à cette brochure qu'"elle est très claire et satisfaisante et elle a paru très opportunément, parce que sur tous ces sujets nous aurons à chercher un nouveau point de départ après la guerre, et cet écrit est un résumé de l'état du règlement pacifique [des conflits internationaux] à la fin de cette période. Il devrait être publié sous la forme permanente de livre." Avec la permission de la Judicial Settlement Society, de laquelle le soussigné est Secrétaire, la brochure originale de 1914 fut publiée sous forme permanente de livre par la Dotation Carnegie pour la paix internationale; et les deux livres sont maintenant réunis dans un seul volume en langue francaise, de manière à porter le sujet et les documents qui s'y rapportent à l'attention d'un public plus nombreux.

> JAMES BROWN SCOTT, Directeur de la Division de Droit International.

WASHINGTON, D. C., le 11 janvier 1918.

vi

I.—Lettre et Mémorandum du 12 janvier 1914 adressés par James Brown Scott à Son Excellence Monsieur le Ministre des Affaires Étrangères des Pays-Bas, en vue de l'établissement d'une Cour de justice internationale 8

ί. Έ

. .

LETTRE DE M. JAMES BROWN SCOTT, À SON EX-CELLENCE, JONKHEER J. LOUDON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DES PAYS-BAS RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UNE COUR DE JUSTICE ARBITRALE.

LA HAYE, HOLLANDE, 12 janvier 1914.

MON CHER MONSIEUR LOUDON :

Au cours d'une entrevue que vous avez été assez bon pour m'accorder à La Haye, le 2 octobre 1915, vous avez exprimé l'intérêt que vous preniez à un projet que je ne pouvais guère qu'effleurer à l'époque, pour l'établissement actuel de la Cour de justice arbitrale, par et pour les Puissances qui seraient désireuses de la constituer, et pour son installation dans le Palais de la Paix, avant la réunion de la Troisième Conférence de la Paix. J'exposais, sans entrer dans les détails, que la Hollande, en qualité d'hôte de la Cour proposée, serait naturellement l'un de ses membres, et j'indiquais comme parties contractantes possibles, outre la Hollande, les pays suivants: l'Allemagne, les États-Unis, l'Autriche-Hongrie, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Japon et la Russie. L'Académie de droit international projetée à La Haye, sur la création de laquelle, aujourd'hui, on s'est mis d'accord, fut le principal sujet de notre conversation, et je me hasardai à suggérer une liaison des deux sujets, et l'établissement de la Cour de justice arbitrale, de telle sorte que, à l'inauguration de l'Académie, qui, nous l'espérons, aura lieu au mois d'août de la présente année, vous fussiez en état d'annoncer que les huit Puissances ci-dessus citées s'étaient, sur l'initiative de la Hollande, mises d'accord pour constituer la Cour de justice arbitrale, laquelle serait installée, comme l'Académie de droit international, dans le Palais de la Paix. Vous marquâtes dans votre réponse votre sympathie pour l'idée, disant que vous seriez